

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-003-CPC MARSEILLE AYGALADES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique de circonscription
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille Aygalades
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La circonscription s'étend sur une partie du 15ème arrondissement de Marseille (écoles REP+) et sur la commune de Septèmes-les-Vallons (hors EP + 1 groupe scolaire en REP). Les locaux de la circonscription sont situés 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
	MISSIONS	 Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	 Suivi des enseignants en début de carrière (T1,T2,T3) Aide et conseils aux enseignants titulaires Mise en œuvre de la formation continue : Organisation et suivi des animations pédagogiques hors constellations Suivi des « constellations » en lien avec le plan français Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes Suivi des résultats aux évaluations nationales et productions d'outils d'appropriation par les équipes pédagogiques. Accompagnement des équipes pédagogiques à la gestion de l'hétérogénéité Participation aux instances des réseaux REP et académiques Suivi des projets spécifiques et des dispositifs
	COMPETENCES	 Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage pédagogique de l'IEN. Proposer des réponses contextualisées et réalisables en cycle 1, 2 3 et en lien avec les fonctions énoncées plus haut Posséder une aptitude au travail en équipe Maîtriser quelques outils d'ingénierie de formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Mme Angelats-Bléry IEN Marseille Aygalades : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr